

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 04 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 04 décembre, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Parvis sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

30 novembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, LEBOURG Éric, QUIBEL Mickaël, CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, GRUCHY Marie-Laure, HAMON Sabine, SANCIER Dominique

Nbre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Absents/Excusés : Messieurs BODOT Alain, HEBERT Julien et REINE Alain

Pouvoir de M. REINE Alain à M. LEBOURG Eric

Pouvoir de M. BODOT Alain à Mme GRUCHY Marie-Laure

Votants : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur LEBOURG Eric

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 06 novembre 2020
2. Modalités de la mise en place du loyer du commerce
3. Noël des enfants de 0 à 3 ans
4. Contrat de travail de Nathalie Noblesse – Changement au 1^{er} janvier 2021
5. Cabinet ALISE - Indice de cavité souterraine rue de l'Ancienne Mare
6. Questions diverses

Rajouts à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

A- Décision modificative N°2

B- Acquisition foncière – Parcelle permettant l'accès et l'entretien du stade de foot

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour les rajouts à l'ordre du jour.

1- Adoption du compte-rendu du vendredi 06 novembre 2020

Monsieur le Maire revient sur certains points du compte-rendu :

- Validation du devis du cabinet EUCLYD, division BERTOUT : le terrain est borné, Monsieur Bertout prend à sa charge l'arasement du talus et l'abattage d'une partie des arbres.
- Validation du devis du cabinet EUCLYD, levé topographique rue de l'Ancienne Mare
 - Sécurisation : elle est en cours de réalisation, un questionnaire a été distribué aux habitants ayant leur sortie sur la rue de l'Ancienne Mare pour proposer la solution la

plus pertinente. La commission sécurité sera bientôt convoquée pour avancer sur ce dossier.

- Validation du devis de V3D – Maîtrise d’œuvre, étude diagnostic de la défense incendie de la commune et du hameau : le diagnostic est en cours ;

- Déclaration préalable de Madame AZMI HAMID Sylva pour la pose d’une barrière : Monsieur Letellier a rencontré les parents de Madame AZMI HAMID Sylva en mairie pour leur proposer l’idée de l’entrée charretière. Ils l’ont acceptée et ont représenté leur dossier dans ce sens.

Monsieur le Maire demande s’il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n’est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l’unanimité**.

Vote des rajouts à l’ordre du jour

A- Décision modificative N°2

Attribution de compensation Voirie investissement 2019 COMMUNE D’AMBRUMESNIL 01/01/2019 / 31/12/2019 – Avis de sommes à régler au 2041512 non prévu au budget 2020 en dépenses mais déduit en recette du compte 73111 (attribution de compensation versée par la Communauté de Communes) à tort :

Il appartient donc à la commune de prévoir des crédits en dépense au 2041512 et pour ce faire de prendre dans les dépenses imprévues (compte 020 – 30 000 € prévus au BP2020) :

020	- 18 399,83 €
2041512	+ 18 399,83 €

Intégration de travaux – opérations d’ordre

Pour ce faire, il y a besoin d’ouvrir des crédits budgétaires en dépense comme en recette :

Travaux d’éclairage public – EP STADE FOOT 2020

Remise des travaux :

21534-041	D	31 649,70 €
238-041	R	19 926,11 €
13258-041	R	11 723,59 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l’unanimité** :

APPROUVE les décisions modificatives proposées

B- Acquisition foncière – Parcelle permettant l’accès et l’entretien du stade de football

Monsieur le Maire présente un plan du stade de football au conseil.

La configuration du stade et surtout l'emplacement du banc de touche ne permet pas la bonne circulation des spectateurs et un entretien facile du pourtour de celui-ci.

Il a donc été proposé à Monsieur Paté, propriétaire du terrain jouxtant le stade, d'acquérir une parcelle sur les 170 mètres de longueur du stade sur 2 mètres de largeur.

Pour une question pratique et à cause d'un poteau électrique se trouvant dans cette zone, Monsieur Paté a proposé à la commune de lui vendre une parcelle de terrain de 4 mètres de largeur soit 680 m² au prix de 2,50 € le m².

Les frais de géomètre seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE en faveur de cette proposition

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour acquérir ce terrain de 680 m² environ à 2,50 € le m² et signer les pièces afférentes au dossier

La mairie va prendre contact avec deux cabinets de géomètre, CALDEA et EUCLYD pour procéder au bornage de cette parcelle.

2- Modalités de la remise en place du loyer du commerce

Monsieur le Maire expose qu'il n'est pas question de revenir sur le loyer commercial de Monsieur Yennek qui s'élève à 250,00 € mensuel.

Les nouvelles règles prises par l'état relatives aux bars suscitent néanmoins quelques réflexions.

Monsieur le Président a annoncé la fermeture des bars jusqu'au 20 janvier prochain.

Le ministre de l'économie, Monsieur Bruno Le Maire, incite les bailleurs à annuler une partie des loyers de leurs commerces qui ont une obligation de fermer.

Une lettre de Monsieur Sébastien Jumel, député, a été reçue en mairie et va aussi dans ce sens.

De nombreux collègues déploient leurs efforts pour aider leurs petits commerces.

Monsieur Mickaël Quibel, deuxième adjoint, a fait part à Monsieur le Maire de proposer au conseil municipal de réfléchir à la date de remise en place de ce loyer.

Monsieur Quibel prend la parole et expose que le ressenti du conseil municipal concernant l'état d'esprit et la manière de faire de Monsieur Yennek ne doivent en aucun cas leur faire oublier la ligne de conduite installée dès le début du premier mandat c'est-à-dire un soutien social et financier aux habitants comme aux commerces dans la mesure des possibilités de la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait inopportun de remettre ce loyer au mois de décembre, il propose que celui-ci soit remis dès l'autorisation par l'état de la réouverture des bars et ce le premier jour du mois suivant.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

VOTE pour la remise en place du loyer de Monsieur Yennek dès l'autorisation par l'état de la réouverture des bars et ce le premier jour du mois suivant.

3- Noël des enfants de 0 à 3 ans

Monsieur le Maire expose que traditionnellement, les enfants de moins de 3 ans reçoivent de la municipalité un cadeau en fin d'année.

Pour 2020, ils sont au nombre de 19.

Les conditions sanitaires contraignent la municipalité à revoir les modalités de cette manifestation :

- Pas de rassemblement massif,
- Pas de goûter,
- Pas de contact avec le Père Noël.

Sans avoir consulté la commission fêtes et cérémonie au préalable, Monsieur le Maire avec ses adjoints ont fait le choix en réunion de bureau, d'accrocher les cadeaux au sapin qui se dresse sur la place du Parvis.

Les parents seront invités par créneaux de 15 minutes le samedi 19 décembre 2020 entre 15h et 16h, à venir les récupérer, en présence de la presse.

Pour les parents qui ne pourraient être présents le jour dit, ils sont invités à venir chercher le cadeau de leur enfant en mairie aux heures des permanences.

Les membres du Conseil Municipal qui souhaiteraient y participer seront les bienvenus.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

DECIDE de reconduire cette action pour 2020 et d'offrir des jouets de Noël aux enfants non scolarisés de la commune

Pour l'année prochaine, une petite animation sur la place du Parvis pourrait être envisagée sous la forme d'un passe-tête sur un décor de Noël.

4- Contrat de travail de Nathalie Noblesse – Changement au 1^{er} janvier 2020

Monsieur Letellier rappelle que sur le contrat de travail de Madame Nathalie NOBLESSE, sur ces 21,23 heures déclarées en mairie, 6 heures ont été détachées au SIVOS pour l'année 2018 et 4 heures ont été ajoutées aux 6 heures pour l'année 2019 et 2020. Ces 10 heures sont remboursées à la commune par le SIVOS sous forme d'un transfert de charges.

Dernièrement, le SIVOS a émis le désir de créer un poste supplémentaire pour augmenter leur effectif et Madame Nathalie NOBLESSE a accepté le poste. Ce qui aurait pour effet, au niveau de la commune, de redescendre le contrat de Madame Noblesse à 12 heures/semaine.

La commission personnel va se réunir prochainement pour créer une fiche de poste à Madame Nathalie Noblesse et arrêter le cadre horaire sur ses différents postes de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour ces dispositions

5- Cabinet Alise – Indice de cavité souterraine rue de l'Ancienne Mare

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 18 septembre dernier pour acter l'aménagement du préau dans la cour de la mairie.

Il ajoute qu'un indice de cavité souterraine, situé à moins de 60 mètres du préau de l'école de dessin, près du panneau d'arrêt de bus sur la rue de l'Ancienne Mare doit être levé pour permettre de déposer le permis de construire auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.).

Un devis a été demandé au cabinet ALISE et Monsieur Letellier expose au Conseil Municipal les différentes options proposées :

- 1^{ère} option : 3 forages qui lèveraient la suspicion sur le préau.
- 2^{ème} option : 8 forages qui lèveraient la suspicion sur toute la mairie, l'école de dessin dans sa globalité et une partie du cimetière

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour l'option 1 c'est-à-dire les 3 forages pour un montant de 3 215,00 € H.T.

6- Questions diverses

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Par courrier, la Préfecture de Seine-Maritime nous a rappelé que l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), élément constitutif du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse Sécurité Civile) est obligatoire pour les communes comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Notre commune a été intégrée au PPI du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de PENLY. La réalisation de ce PCS devait intervenir au plus tard le 12 février 2021. La question se pose à savoir si la commission sécurité travaille sur ce lourd dossier ou bien est-ce que la commune mandate un cabinet d'études pour faire ce travail ? Celle-ci se réunira courant janvier pour en discuter, avec à l'appui un devis demandé à un cabinet d'études.
- Contrat « Auto-Mission Elus et Collaborateurs » : Notre cabinet d'assurance GROUPAMA a voulu résilier le contrat visé ci-dessus du fait d'une sinistralité dégradée. Mais le courrier en recommandé n'est jamais parti de leurs services et de ce fait, il renouvelle ce contrat pour l'année 2021 en doublant la cotisation. A nous de résilier ce contrat dès réception.
- Vœux du Maire : Au regard des règles sanitaires actuelles, la cérémonie des vœux se fera courant janvier en comité restreint.
- Formations des élus DIF : La caisse des dépôts et consignations finance des formations qui sont proposées aux membres du conseil municipal. Plusieurs formations sont présentées et Mesdames Marie-Laure Gruchy, Béatrice Creignou, Sabine Hamon et Messieurs Mickaël Quibel, Eric Lebourg et Dominique Sancier arrêtent leur choix sur la formation : « De la campagne électorale à la gestion municipale » sur une journée.
- Monsieur Mickaël Quibel voudrait savoir s'il est possible de changer les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public. Il pense que celui-ci s'allume trop tardivement le soir. Monsieur Letellier informe l'assemblée qu'il a rendez-vous avec l'entreprise CEGELEC la semaine prochaine à ce sujet.
- Monsieur Mickaël Quibel voudrait connaître la réglementation concernant les chasseurs et leurs droits. Il trouve leurs façons de faire parfois dangereuses et il est déjà arrivé de trouver des plombs dans les jardins privés et d'observer des chasseurs aux abords des maisons. Monsieur le Maire propose de se renseigner sur les droits et règles de la chasse dans les villages.
- Marie-Laure Gruchy expose que lorsqu'elle s'est rendue chez les habitants pour leur porter leurs enveloppes pour les colis de Noël, elle a eu un retour dans l'ensemble satisfaisant du fait que cette année ce soient les conseillers qui se déplacent.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.